

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2338

17 octobre 2007

SOMMAIRE

Advanced Logic Technology	112194	Millet S.A.	112220
Balthasar S. à r.l.	112220	Nouvelle Constructions Schou S.à r.l. ...	112206
B.C. Holdings S.à r.l.	112224	Oasis Software	112179
bureau d'architectes WERNER s.a.	112221	Panattoni Luxembourg Management S.à r.l.	112200
BV Holdings (Luxembourg) One, S.à.r.l.	112178	Patron Elsen S.à.r.l.	112222
Cab Finanziaria S.A.	112179	Patron Generator S.à r.l.	112223
Cameo S.à r.l.	112222	Patron Investments S.à r.l.	112222
Camping SIMMERSCHMELZ II A.G.	112218	Patron Lepo X S.à r.l.	112223
Carlyle (Luxembourg) Participations 2 Sàrl	112193	PDC Lux I S.à r.l.	112200
Climre S.A.	112219	Popso (Suisse) Investment Fund SICAV	112193
Davlani S.A.	112222	Reale S.A.	112197
Delamain S.à r.l.	112207	Sailor S.A.	112221
DH N S.à r.l.	112198	Sailus S.A.	112204
Egon Diamond S.A.	112197	SDF Participation S.A.	112219
ELECTEK Luxembourg S.A.	112178	Sitma Machinery International S.A.	112196
Eliny Holding S.A.	112200	Société Oenologique d'Investissement Vi- nicole S.A.	112200
Erdevel Europa S.à r.l.	112197	Société Oenologique d'Investissement Vi- nicole S.A.	112203
ETIRC Life Sciences S.à.r.l.	112178	Sorgrel S.A.	112197
Fabilor Investment Holding S.A.	112220	Sport Exchange Holdings S.A.	112204
Falcon II Real Estate Investments S.à r.l.	112204	Strategy S.A.	112224
Grand Hôtel Billia Holding S.A.	112179	Sun-Golf S.A.	112224
Hamburg Properties Sàrl	112194	Valengilux S.A.	112194
Hardwick Properties S.à.r.l.	112178	Wehowe S.A.	112219
HIM (Habitats et Investissements Mobi- liers) Holding S.A.	112199	Worldwide Industrial S.à r.l.	112219
Louvigny Investissements S.A.	112194	Xademu Luxembourg Holding S.A.	112196
Metal Finance S.A.	112220	Yvisa Sàrl	112179

BV Holdings (Luxembourg) One, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 116.385.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007111211/7178/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04394. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

ETIRC Life Sciences S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 104.002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007111212/7178/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04396. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

ELECTEK Luxembourg S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1316 Luxembourg, 14, rue des Carrières.
R.C.S. Luxembourg B 69.325.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE

Signature

Référence de publication: 2007111214/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05683. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Hardwick Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,00.**Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 70.163.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007111226/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05478. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Yvisa Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1938 Luxembourg, 11A, rue Nicolas Liez.
R.C.S. Luxembourg B 94.297.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2007111215/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05688. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Grand Hôtel Billia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 77.170.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007111216/242/12.

(070126684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Oasis Software, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5810 Hesperange, 45, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 106.524.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111217/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02722. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Cab Finanziaria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 131.603.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the ninth of August.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CAB FINANZIARIA - S.P.A. (the «Company»), a Company, incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Via Mengolina no. 22, Faenza (RA), Italy, and validly registered with the Ravenna Business register No. 125878 of the Administrative and Economic Register.

The meeting is chaired by Mr Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman appoints as secretary Mrs Rachel Uhl, lawyer, with professional address at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, lawyer, with professional address at Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record:

I. The sole shareholder declares to have had full knowledge prior to the meeting of the agenda of such meeting and to waive to the extent necessary all notice periods.

II. That the name of the sole shareholder, the proxy holder of the represented shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list which, signed by the office of the meeting, the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to and be registered with the present deed. The proxy form of the represented shareholder, after having been initialed ne varietur by the above persons, will also remain annexed to and be registered with the present deed.

III. That it appears from the attendance list that all the shares in issue are represented at the extraordinary general meeting so that the present meeting may validly deliberate on all items of its agenda.

IV. That the following documents were submitted to the meeting:

- (a) A certified copy of the current memorandum and articles of association of the Company;
- (b) A certified copy of the minutes of the Company's sole shareholder's resolutions dated July 16, 2007;
- (c) A certified copy of the current shareholder's register of the Company;
- (d) A balance sheet of the Company dated May 31, 2007; and
- (e) A report established by PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, with registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, dated August 7, 2007.

All the above mentioned documents initialed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary will remain annexed to and be registered with the present deed.

V. That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Acknowledgement of the resolution to transfer the registered office of the Company from Italy to Luxembourg.
2. Approval of the balance sheet as of May 31, 2007 and related auditor's report.
3. Acknowledgement that the Company's share capital presently amounts to one million eight hundred ninety thousand Euro (€ 1,890,000.-) represented by one million eight hundred ninety thousand (1,890,000) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, entirely paid-in.
4. Adoption and confirmation of the Luxembourg law form of a joint stock company.
5. Change of the Company's name from CAB FINANZIARIA - S.P.A. into CAB FINANZIARIA S.A.
6. Entire restatement of the Company's articles of incorporation.
7. Determination of the address of the Company.
8. Acknowledgement of the resignation with effect as from the date of registration of the Company in Luxembourg of the present members of the Company's board of directors.
9. Appointment with effect as from the date of registration of the Company in Luxembourg and for a term ending with the Company's annual general meeting of shareholders of the year 2008 of the following persons as new directors of the Company:

Category A Director:

- Mr Francesco Fabiani, managing partner of STARFIN S.A., born on February 14, 1969 in Cagliari (Italy), residing at Gentilino 6925, Via Ronchetto 2 (TI) Switzerland.

Category B Directors:

- Mr Charles Meyer, chartered accountant, with professional address at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, born on April 19, 1969 in Luxembourg;

- Mr Robert Faber, chartered accountant, with professional address at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, born on May 15, 1964 in Luxembourg.

10. Acknowledgement of the resignation with effect as from the date of registration of the Company in Luxembourg of the Company's present auditor.

11. Appointment with effect as from the date of registration of the Company in Luxembourg and for a term ending with the Company's annual general meeting of shareholders of the year 2008 of the following as the Company's statutory auditor:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, with registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

VI. The chairman reports to the meeting that the sole shareholder took resolutions on July 16, 2007, as referred to under IV. (c) above and resolved, with a view to strengthening the Company's ability to pursue its ongoing activities in an efficient manner to transfer the registered office, management seat and place of principal business of the Company out of Italy, and to set up the registered office, management seat and place of principal business of the Company in Luxembourg, without discontinuity of the legal personality of the Company.

The meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

112181

First resolution

The meeting approves and confirms as far as is necessary the decision to transfer with effect as of September 1, 2007, the registered office, management seat and place of principal business of the Company from Italy to Luxembourg, without discontinuity of the legal personality of the Company.

Second resolution

The meeting approves the balance sheet of the Company which has adopted the Luxembourg nationality, and indicating the assets as well as all the items of the balance sheet of the Company prepared as per May 31, 2007.

It specifies that all the asset and liability items of the former Italian company without any exception whatsoever will remain the property of the Luxembourg company, the latter remaining the owner of all the assets on the one hand, being liable for all the debts and all the commitments contracted by the Company incorporated in Italy on the other hand.

After having been signed *ne varietur* by the parties and the officiating notary, the said opening balance sheet will remain attached to these minutes to be filed with the registration authorities.

Report of the auditor

The opening balance sheet of the company is described in a report prepared by the independent auditor PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., prenamed, the said report containing the following conclusions:

«Conclusion

Based on the work performed as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net value of the assets and liabilities of the Company is not at least equal to the number and the nominal value of the shares representing the share capital of the Company (i.e. 1,890,000 represented by 1,890,000 ordinary shares with a nominal value of EUR 1.- each).

Luxembourg, August 7, 2007.»

The said report, signed *ne varietur* by the appearing parties and the notary, will remain annexed to and be registered with the present deed.

Third resolution

The meeting acknowledges that the Company's share capital presently amounts to one million eight hundred ninety thousand Euro (€ 1,890,000.-) represented by one million eight hundred ninety thousand (1,890,000) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, entirely paid-in.

Fourth resolution

The meeting resolves to adopt and confirm the Luxembourg law form of a joint stock company for the Company.

Fifth resolution

The meeting resolves to change the Company's name from CAB FINANZIARIA - S.P.A. into CAB FINANZIARIA S.A.

Sixth resolution

The meeting resolves to restate the articles of association which will henceforth on read as follows:

Preliminary title: Definitions

«AGM, means the annual general meeting of the shareholders of the Company.

«Articles», mean the articles of incorporation of the Company as fixed by the Company's deed of incorporation and as amended thereafter.

«Board», mean the board of directors in office of the Company.

«Company», means the joint stock company established by the Articles under the name of CAB FINANZIARIA S.A.

«EGM», means the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company.

«Law», means the Luxembourg law of August 10, 1915 governing commercial companies as amended thereafter.

Title I: Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a joint stock company under the name of CAB FINANZIARIA S.A., which will be governed by the Law as well as by the Articles.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an EGM deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

It may be transferred to any other address in the same municipality by a resolution of the Board.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The object of the Company consists in:

a) the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations;

b) the transfer, possession and management of Luxembourg and foreign securities of the public or private sector (including, but not limited to: limited partner interests, bond and stocks - whether listed or not, shares and participating interest in domestic and foreign funds);

c) the transfer, exchange, possession, management and administration of real estate.

In the context of the above activities the Company may:

(i) acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance;

(ii) carry on any industrial/financial/commercial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose;

(iii) carry on or undertake all the transactions related to the transfer, exchange, possession, management and administration of the real estate mentioned under c) above

(iv) loan funds to controlling, and to controlled/affiliated companies.

(v) borrow in any form with or without security from whichever lender;

(vi) proceed to the issuance of bonds or other financial instruments, which may be convertible;

(vii) provide guarantees, surety-bonds and any other security, even real ones, in favour of a third party;

(viii) carry on any further financial activity considered useful and necessary for the purpose of the Company

Title II: Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at one million eight hundred ninety thousand Euro (€ 1,890,000.-) represented by one million eight hundred ninety thousand (1,890,000) shares of one Euro (€ 1.-) each, fully paid up.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares may be created as registered shares only.

The corporate capital may be increased or reduced by means of a resolution of an EGM deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with the requirements of the Law.

Art. 6. If an usufruct/beneficial interest ownership is granted over the shares of the Company, the corporate rights are split as follows between the bare owner and the beneficial owner:

6.1. Voting rights - The bare owner disposes of the voting right in all extraordinary general meetings of the shareholders, the purpose of which is to amend the articles of the Company, except for amendments to the present article 6, for which the voting right will be exercised jointly by the bare owner and the beneficial interest owner.

The beneficial interest owner disposes of the voting right in all other shareholder meetings.

6.2. Profit distributions - The beneficial interest holder is entitled to the distributable profits of the Company.

6.3. Capital increases by incorporation of reserves - The bare ownership of the new shares is attributed to the bare owner and the beneficial interest of the new shares is attributed to the beneficial interest holder.

6.4. Preferential subscription rights - The preferential subscription rights belong to the bare owner. If the bare owner disposes of his preferential subscription rights, the beneficial interest of moneys cashed on such disposal is allocated to the beneficial interest holder. The bare owner is entitled to the bare ownership of the new shares subscribed; the beneficial interest holder is entitled to the beneficial interest on the new shares subscribed.

6.5. Repurchase of own shares by the Company - The bare owner is entitled to the value of the bare ownership of the shares; the beneficial interest holder is entitled to the value of the beneficial interest of the shares.

6.6. Information rights prior to shareholder meetings - The bare owner as well as the beneficial interest holder have the right to consult at the Company's registered office, fifteen (15) days prior to the meeting, the following documents:

1 ° the annual accounts and the list of the directors, as well as the identity of the auditor;

2 ° the list of sovereign debt, shares, bonds and other company securities making up the portfolio;

3 ° the list of shareholders who have not paid-up their shares, with an indication of the number of their shares and their domicile;

4 ° the management report issued by the board of directors;

5 ° the report of the Company's auditors.

Art. 7. Transfer of shares. The shares can be transferred according to the following conditions.

7.1. The present article is aimed at protecting the interests of the Company as for the homogeneity of the whole Company, the cohesion among the shareholders and the balance of the relationships among them; this is why the following restrictions on the transfer of the shares are provided for.

7.2. Transfer refers to any transfer by inter vivos deed of shares or of share options. Furthermore, shares refers to shares and share options.

7.3. The expression «inter vivos deed» includes all the acts of disposal, in the broadest sense, so, apart from the sale, for example: exchange contracts, contribution, giving in payment, transfer of the fiduciary mandate and gift. In all the cases whose act nature does not involve a consideration, or this one is not a money consideration, the shareholders will acquire the shares by paying to the offeror the amount determined by mutual consent or, if there is not any agreement, by the arbitrator, as specified below.

7.4. Any kind of transfer to linear descendants and ascendants, the transfer mortis causa, the registration in the name of a trust company, or the new registration, by the same (after showing the fiduciary mandate) in the name of the effective owners are not subject to the provisions of the present article.

7.5 The expression «transfer mortis causa» includes the legal or testamentary succession, particular or universal, to a natural person who is a shareholder.

7.6. In the case of transfer of shares by an inter vivos deed executed without following the requirements below, the buyer will not be entitled to enter the register of shareholders, will not have the voting right and the other administrative rights and will not be able to transfer the shares with effect towards the Company.

7.7.1. Therefore, the shareholder who wants to sell or transfer wholly or partially his own shares will have to communicate his offer recommended letter addressed to the Company's board of directors: the offer has to include the assignee's particulars and the transfer conditions, among them, in particular, the price and the methods of payment. Within five (5) days from the receipt of the recommended letter, the board of directors will communicate the offer to the other shareholders, who will have to exercise the right of pre-emption as follows:

a) each shareholder interested in the acquisition has to send the board of directors the declaration of exercise of the right of pre-emption by recommended letter within fifteen (15) days from the date of receipt of the communication by the board of directors;

b) the shares will have to be transferred within fifteen (15) days from the date of communication by the board of directors to the offering shareholder - through a recorded delivery letter to be sent within five (5) days from the expiry date as indicated in a) - of the acceptance of the offer with the indication of the accepting shareholders, of the allocation among them of the offered shares, of the date established for the transfer.

7.7.2. In the case of exercise of the pre-emption right by more than one shareholder, the shares offered will be allocated to the interested shareholders in proportion to the equity participation owned by each of them.

7.7.3. If someone among the shareholders entitled to the pre-emption right cannot or does not want to exercise it, the right due to him increases in an automatic way and proportionately in favour of those shareholders who, vice versa, want to take advantage of it and who did not expressly and pre-emptively renounced to it during the act of the exercise of the pre-emption right due to them.

7.8 The communication of the intention to transfer the shares formulated through the indicated methods corresponds to an «invitation to propose». Therefore, after have been informed of the contractual proposal by the receiver of the denuntiatio, the shareholder who carries out the communication will be able not to give his consent when concluding the contract.

7.9. The pre-emption right has to be exercised for the price indicated by the offeror.

7.10. Unless there is a concrete acquisition offer by a third party communicated as indicated in the previous points, in the case of acquisition offer to the remaining shareholders, if the requested price is considered excessive by anyone of the shareholders who expressed the intention to exercise the pre-emption right according to the above mentioned terms and the forms, the transfer price will be determined by the parties by common consent.

If no agreement is achieved, the parties will appoint a sole arbitrator who will establish the transfer price through fair and objective criteria, as specified below.

In the case of lack of agreement on the appointment of the sole arbitrator, he will be appointed by the Chairman commercial court of the District where the Company has its registered office, by request of the most diligent party.

7.11. In order to determine the price the arbitrator will have to consider the balance of assets of the Company, its profitability, the value of tangible and intangible assets it owns, its position on the market, as well as the price and the conditions which can be obtained from a potential third buyer, and any other circumstance or condition which is normally considered in order to determine the value of Company equity participations, with particular attention to a possible «majority premium» in the case of the transfer of the Company's controlling block.

7.12. If the price established by the arbitrator was at the most ten per cent (10%) lower than the acquisition offer price, the transfer in favour of the shareholders entitled to the right of pre-emption will take place at the price determined by the arbitrator.

7.13. If the price established by the arbitrator was at most ten per cent (10%) lower than the price offered by the potential buyer, the shareholder who wants to make the transfer will be able to offer it to a third party, informing the board of directors by a recommended letter with advice of delivery, whose copies will be sent to all the shareholders who exercised the right of pre-emption, within ten (10) days from the receipt of the above mentioned determination by the arbitrator. The acquisition offer to a third party will be finalized during the subsequent ninety (90) days at the price not accepted by the shareholders while exercising their pre-emption right, otherwise, after the aforementioned term the offer, as well as the communication of exercise of the right of pre-emption will be deprived of effect. If the offering shareholder does not avail himself of this right, the transfer in favour of shareholders entitled to the pre-emption right will take place at the price determined by the arbitrator.

7.14. The arbitrator's cost will be paid by:

a) the shareholders entitled to the pre-emption right who declared not to accept the price, in proportion to the respective equity participations, if the price determined by the arbitrator is not more than ten per cent (10%) lower than the requested price;

b) the offering shareholder, if the price determined by the arbitrator is more than ten per cent (10%) lower than the requested price and he availed himself of the right to discontinue, without finalizing any transfer to a third party;

c) half, the shareholders entitled to the pre-emption right who declared not to accept the price, in proportion to the respective equity participations, and the other half the offering shareholder, if the price determined by the arbitrator is more than ten per cent (10%) lower than the requested price but the offering member finalized the transfer at the requested price, with a third party, during the subsequent ninety (90) days.

7.15. The pre-emption right will have to be exercised for all the shares offered, as this is the object of the proposal formulated by the offering shareholder; if none of the shareholders wants to acquire the shares offered or the right is exercised only for a part of them, the offering shareholder will be able to transfer all the shares to the buyer indicated in the communication within thirty (30) days from the date of receipt of the communication by the shareholders.

7.16. If the pre-emption right is not exercised according to the aforementioned terms for all the shares offered, the offering shareholder who does not want to accept the exercise of the pre-emption right limited to a part of the same shares will be able to transfer all the shares to the buyer indicated in the communication within thirty (30) days from the date of receipt of the same communication by the shareholders, or, if he accepts the exercise of the pre-emption right for a part of the shares, he will be able, within the same term of thirty (30) days, to transfer this number of shares to the shareholder who exercised the pre-emption right, according to the conditions which will be agreed on with him.

If the transfer to the shareholder does not take place within the aforementioned term, the offering shareholder will have to comply with the dispositions of this article again.

7.17. The pre-emption right is attributed to the shareholders also in the case of transfer of the bare ownership of the shares.

7.18. In the case of joint sale of shares by several shareholders the pre-emption right will be considered effectively exercised only if its object will be represented by all the shares to be sold.

7.19. The shares transferred for legal or testamentary succession will not have to be offered on a pre-emptive basis.

Title III: Management

Art. 8. The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them, divided into two categories of directors respectively denominated «Category A Director» and «Category B Director».

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 9. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

The board of directors can only validly deliberate and take decisions if (i) a majority of its members is present or represented by proxies and (ii) if both Categories of Directors are present or represented. A director may represent one of his fellow member with no distinction of category. All decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at the meeting, including at least one director from each category.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 10. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 11. Towards third parties, the Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of a Category A Director and a Category B Director.

Art. 12. The board of directors may commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 13. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV: Supervision

Art. 14. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number, their remuneration and the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Title V: Annual general meeting

Art. 15. The AGM will be held at the Company's registered office or at any other location in Luxembourg specified in the convening notices on the third Friday of the month of May at 11.00 a.m. If such day is a legal holiday, the AGM will be held on the next following business day.

Title VI: Accounting year, Allocation of profits

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. After deduction of any and all expenses of the Company and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Company. On the net profit, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting of the shareholders.

Title VII: Dissolution, Liquidation

Art. 18. The Company may be dissolved by a resolution of the EGM. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the EGM, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII: General provision

Art. 19. All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the Law.

Transitory provisions

1. The first accounting year, after the continuation of the Company in Luxembourg, which has started in Italy on January 1, 2007, shall terminate on December 31, 2007 in Luxembourg.
2. The first AGM in Luxembourg shall be held in 2008.

Seventh resolution

The meeting resolves to fix the address of the Company at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Eighth resolution

The meeting acknowledges, with effect as from the date of registration of the Company in Luxembourg, to accept the resignation of the present members of the Company's board of directors.

Ninth resolution

The meeting appoints with effect as from the date of registration of the Company in Luxembourg and for a term ending with the Company's annual general meeting of shareholders of the year 2008 the following persons as new directors of the Company:

Category A Director:

- Mr Francesco Fabiani, prenamed.

Category B Directors:

- Mr Charles Meyer, prenamed;
- Mr Robert Faber, prenamed.

Tenth resolution

The meeting acknowledges, with effect as from the date of registration of the Company in Luxembourg, the resignation of the Company's present auditor.

Eleventh resolution

The meeting appoints with effect as from the date of registration of the Company in Luxembourg and for a term ending with the Company's annual general meeting of shareholders of the year 2008 the following person as the Company's statutory auditor:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., prenamed.

Expenses

Costs and expenses due to the present changes and supported by the Company are valued at approximately five thousand Euro (€ 5,000.-).

For the registration tax, the present transfer of the registered office of the Company out of Italy to the Grand Duchy of Luxembourg is not subjected to the prorata contribution duty in accordance with article 3-2 of the law of December 1971.

Whereupon the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept le neuf août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CAB FINANZIARIA - S.P.A. (la «Société»), une Société constituée sous les lois de l'Italie, ayant son siège social à Via Mengolina no. 22, Faenza (RA, Italie, et valablement inscrite auprès du Ravenna Business register No. 125878 de l'Administrative and Economic Register.

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier Ferres, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

L'actionnaire unique déclare avoir eu pleine connaissance préalable à l'assemblée de l'ordre du jour de l'assemblée et renonce dans la mesure nécessaire aux périodes d'envoi des convocations.

II. Que le nom de l'actionnaire unique, celui de son mandataire et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence qui, après avoir été signée par les membres du bureau, le mandataire et le notaire soussigné y restera annexée pour être soumise avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement. La procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les personnes pré-mentionnées restera également annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que les documents suivants ont été soumis à l'assemblée:

- (a) Une copie certifiée conforme des statuts et du mémorandum actuels de la Société;
- (b) Une copie certifiée conforme des résolutions de l'actionnaire unique de la Société en date du 16 juillet 2007;
- (c) Une copie certifiée conforme du registre actualisé des actionnaires;
- (d) Un bilan de la Société daté au 31 mai 2007; et
- (e) Un rapport établi par PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, avec siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, daté au 7 août 2007.

Les documents pré mentionnés après avoir été paraphés ne varietur par les personnes désignées ci-dessus et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

V. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du transfert du siège social de la Société de l'Italie vers le Luxembourg.

2. Approbation du bilan au 31 mai 2007 et du rapport de réviseur y relatif.
3. Constat que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million huit cent quatre-vingt-dix mille Euro (€ 1.890.000,-) représenté par un million huit cent quatre-vingt-dix mille Euro (€ 1.890.000,-) actions d'une valeur nominale unitaire de un Euro (€ 1,-), intégralement libérées.
4. Approbation et confirmation de la forme juridique luxembourgeoise de la Société comme celle d'une société anonyme.
5. Modification de la dénomination sociale de la Société de CAB FINANZIARIA - S.P.A. en CAB FINANZIARIA S.A.
6. Reformulation intégrale des statuts de la Société.
7. Détermination de l'adresse de la Société.
8. Acceptation de la démission, avec effet à la date de l'inscription de la Société au Luxembourg, des membres actuels du conseil d'administration de la Société.
9. Nomination, avec effet à la date de l'inscription de la Société au Luxembourg et pour une période se terminant avec l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société de l'année 2008, des personnes suivantes comme nouveaux administrateurs de la Société:

Administrateur de Catégorie A:

- Monsieur Francesco Fabiani, administrateur-délégué de STARFIN S.A., né le 14 février 1969 à Cagliari (Italie), demeurant à Gentilino 6925, Via Ronchetto 2 (TI) Suisse.

Administrateurs de Catégorie B:

- Monsieur Charles Meyer, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, né le 19 avril 1969 à Luxembourg;

- Monsieur Robert Faber, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, né le 15 mai 1964 à Luxembourg.

10. Acceptation de la démission, avec effet à la date de l'inscription de la Société au Luxembourg, du commissaire aux comptes actuel de la Société.

11. Nomination, avec effet à la date de l'inscription de la Société au Luxembourg et pour une période se terminant avec l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société de l'année 2008, de la personne suivante comme commissaire aux comptes de la Société:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

VI. Le président de l'assemblée rapporte à l'assemblée que l'actionnaire unique a pris des résolutions en date du 16 juillet 2007, tel que mentionné sous IV. (c), afin de renforcer la capacité de la Société de continuer de manière efficace ses activités et de transférer le siège social, le siège d'exploitation et le siège d'activité principal de la Société hors de l'Italie et d'établir le siège social, le siège d'exploitation et le siège d'activité principal de la Société à Luxembourg, sans discontinuité de la personnalité juridique de la Société.

Après délibération l'assemblée décide unanimement ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée approuve et confirme dans la mesure où cela est nécessaire la décision de transférer, avec effet au 1^{er} septembre 2007, le siège social, le siège d'exploitation et le siège d'activité principal de la Société de l'Italie au Luxembourg, sans discontinuité de la personnalité juridique de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve le bilan, situation patrimoniale de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la Société, établi le 31 mai 2007.

Elle précise que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité de l'Italie, tout compris et rien excepté, restent la propriété de la société luxembourgeoise, celle-ci continuant à détenir tous les actifs d'une part, à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité de l'Italie d'autre part.

Ledit bilan d'ouverture, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Rapport du réviseur d'entreprises

Cette situation patrimoniale d'ouverture de la Société fait l'objet d'un rapport descriptif établi par le réviseur d'entreprises indépendant PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., prénommée, qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base des travaux effectués tels que décrits à la section 4 du présent rapport, rien ne nous est apparu nous faisant croire que la valeur nette des actifs et passifs de la Société n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur nominale des actions représentant le capital social de la Société (c.à d. EUR 1.890.000,- représenté par 1.890.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune).

Luxembourg, le 7 août 2007.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants, et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée constate que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million huit cent quatre-vingt dix mille Euro (€ 1.890.000,-) représenté par un million huit cent quatre-vingt dix mille Euro (€ 1.890.000,-) actions d'une valeur nominale unitaire de un Euro (€ 1,-), intégralement libérées.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'adopter et de confirmer la forme juridique luxembourgeoise d'une société anonyme.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de CAB FINANZIARIA - S.P.A. en CAB FINANZIARIA S.A.

Sixième résolution

L'assemblée décide de reformuler intégralement les statuts de la Société afin de leur conférer la teneur suivante:

Titre préliminaire: Définitions

«AGA», désigné l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société.

«Statuts», désigne les statuts de la Société, tels qu'établis par l'acte constitutif de la Société et tels que modifiés ultérieurement.

«Conseil», désigne le conseil d'administration en fonction de la Société.

«Société», désigne la société anonyme établie par les Statuts sous la dénomination de CAB FINANZIARIA S.A.

«AGE», désigne l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

«Loi», désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement.

Titre I^{er} : Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. Il est par les présentes formé une société anonyme sous la dénomination de CAB FINANZIARIA S.A. régie par la Loi ainsi que par les Statuts.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'AGE statuant comme en matière de modification des Statuts.

Il peut être transféré à toute autre adresse de la même municipalité par simple résolution du Conseil.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société consiste en:

a) la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations;

b) le transfert, la détention et la gestion de titres publics ou privés, luxembourgeois ou étrangers (y compris, mais sans limitations, les titres suivants: limited partner interest, titres actionnaires et obligataires, cotés ou non cotés; parts en fonds d'investissements nationaux ou étrangers);

c) le transfert, l'échange, la détention, la gestion et l'administration de bien immobiliers.

Dans le contexte des activités décrites ci-dessus, la Société pourra:

(i) acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance;

(ii) exercer une activité industrielle/financière/commerciale et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet;

(iii) continuer ou exercer toutes opérations en relation avec le transfert, l'échange, la détention, la gestion et l'administration de biens immobiliers tel qu'indiqué sous c) ci-dessus;

(iv) concéder des prêts à des sociétés contrôlantes, contrôlées ou affiliées;

- (v) emprunter sous quelque forme que ce soit de prêteurs quelconques, avec ou sans garanties;
- (vi) prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre des obligations ou autres instruments financiers qui pourront être convertibles;
- (vii) octroyer des garanties, sûretés, même réelles, en faveur de tiers;
- (viii) exercer toute autre activité financière considérée comme utile et nécessaire pour l'accomplissement de l'objet de la Société.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million huit cent quatre-vingt dix mille Euro (€ 1.890.000,-) représenté par un million huit cent quatre-vingt dix mille (1.890.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune, libérées intégralement.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres sont et resteront nominatifs.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'AGE statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la Loi.

Art. 6. Si les actions de la Société sont grevées d'un usufruit, les droits sociaux se répartissent de la manière suivante entre le nu-propriétaire et l'usufruitier:

6.1. Droits de vote - Le nu-propriétaire dispose du droit de vote lors de toutes assemblées générales extraordinaires appelées pour modifier les Statuts, sauf pour les modifications du présent article 6, pour lesquelles le droit de vote sera exercé conjointement par le nu-propriétaire et l'usufruitier.

L'usufruitier dispose du droit de vote lors de toutes autres assemblées générales.

Le droit de vote lors des assemblées générales appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices, où il est réservé à l'usufruitier.

6.2. Distributions de profits - L'usufruitier a droit au bénéfice distribuable par la Société.

6.3. Augmentations de capital par incorporation de réserves - En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, les actions nouvelles appartient au nu-propriétaire.

6.4. Droits préférentiels de souscription - Lorsque les actions sont grevées d'un usufruit, le droit préférentiel de souscription qui leur est attaché appartient au nu-propriétaire. Si celui-ci vend les droits de souscription, les sommes provenant de la cession ou les biens acquis par lui au moyen de ces sommes sont soumis à l'usufruit. Les actions nouvelles appartiennent au nu-propriétaire pour la nue-propriété et à l'usufruitier pour l'usufruit.

6.5. Rachats d'actions propres par la Société - En cas de rachat par la Société de ses propres actions, le nu-propriétaire et l'usufruitier ont respectivement droit à la valeur de la nue-propriété et de l'usufruit portant sur ces actions.

6.6. Droit d'information avant la tenue d'assemblées générales - Le nu-propriétaire ainsi que l'usufruitier peuvent prendre connaissance au siège social de la Société, quinze (15) jours avant la tenue d'une assemblée générale, des documents suivants:

- 1 ° les comptes annuels et de la liste des administrateurs, ainsi que l'identité du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprises;
- 2 ° de la liste des fonds publics, des actions, obligations et autres titres de société qui composent le portefeuille;
- 3 ° de la liste des actionnaires qui n'ont pas libéré leurs actions, avec indication du nombre de leurs actions et celle de leur domicile;
- 4 ° du rapport de gestion du conseil d'administration;
- 5 ° du rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprises.

Art. 7. Transfert d'actions. Les actions sont transférables aux conditions indiquées ci-après.

7.1. Le but du présent article est de sauvegarder les intérêts de la Société en matière d'homogénéité de la structure sociale, de la cohésion des actionnaires et de l'équilibre des rapports entre ces derniers en cas de transferts d'actions, par les restrictions suivantes:

7.2. Par le mot «transfert», l'on entend le transfert au moyen d'un acte passé entre vivants d'actions ou de droits d'option. Lorsque l'on utilisera le mot «actions», il faudra donc entendre «actions et droits d'option».

7.3. Par l'expression «transfert au moyen d'un acte passé entre vivants», l'on entend toutes les affaires d'aliénation, au sens le plus large du terme et par voie de conséquence, au-delà de la vente, à titre d'exemple purement indicatif, les contrats d'échange, d'apport, de dation en paiement, de transfert du mandat fiduciaire et de donation. Dans tous les cas où la nature de l'affaire ne prévoit pas de contrepartie ou que la contrepartie n'est pas donnée sous forme d'argent, les actionnaires achèteront les actions en versant à l'offrant la somme déterminée d'un commun accord ou, à défaut d'accord, par l'arbitre, comme il sera plus amplement défini par la suite.

7.4. Le transfert à tout titre quel qu'il soit aux descendants ou ascendants en ligne directe, le transfert effectué à la suite d'un décès, la mise au nom d'une société fiduciaire ou la remise au nom, de la part de cette dernière (avec présentation du mandat fiduciaire), des propriétaires effectifs ne seront pas soumis aux dispositions du présent article.

7.5. Dans l'expression «transfert à la suite d'un décès», l'on inclut la succession légitime ou testamentaire, à titre universel ou particulier, à une personne physique associée.

7.6. En cas de transfert d'actions fait par acte entre vivants et effectué sans respecter ce qui est mentionné ci-dessus, l'acquéreur n'aura pas le droit d'être inscrit dans le registre des actionnaires, il ne sera légitimé à exercer ni le droit de vote, ni les autres droits administratifs et il ne pourra pas aliéner les actions avec effet vis-à-vis de la Société.

7.7.1. Par voie de conséquence, l'actionnaire désirant vendre ou, du moins, transférer totalement ou partiellement, ses propres actions, devra communiquer son offre par lettre recommandée au conseil d'administration. Cette offre devra contenir l'identité et les coordonnées du cessionnaire et les conditions de la cession, dont, en particulier, le prix et les modalités de paiement. Le conseil d'administration, dans les cinq (5) jours qui suivront la réception de la lettre recommandée, communiquera l'offre aux autres actionnaires, qui devront exercer le droit de préemption avec les modalités suivantes:

a) Tout actionnaire intéressé par l'achat devra faire parvenir au conseil d'administration la déclaration d'exercice du droit de préemption au moyen d'une lettre recommandée remise à la poste non au-delà des quinze (15) jours suivant la date de réception (le cachet de la poste faisant foi) de la communication de la part du conseil d'administration;

b) Les actions devront être transférées dans les quinze (15) jours qui suivront la date où le conseil d'administration aura communiqué à l'actionnaire offrant - au moyen d'une lettre recommandée devant être envoyée dans les cinq (5) jours qui suivront le terme mentionné au point a) ci-dessus - l'acceptation de l'offre avec l'indication des actionnaires acceptants, de la répartition entre ces derniers des actions offertes, de la date fixée pour le transfert.

7.7.2. En cas d'exercice du droit de préemption de la part de plusieurs actionnaires, les actions offertes reviendront aux actionnaires intéressés proportionnellement à la participation possédée par chacun d'eux.

7.7.3. Au cas où l'un des ayants droit à la préemption ne pourrait ou ne voudrait pas l'exercer, le droit lui revenant accroîtra automatiquement et proportionnellement celui des actionnaires qui, en revanche, entendront y recourir et qui n'auront pas renoncé expressément et préalablement à l'exercice de la préemption leur revenant.

7.8. La communication de l'intention de transférer les actions, présentée selon les modalités indiquées équivaudra à une «invitation à proposer». Par voie de conséquence, l'actionnaire qui effectuera la communication, après avoir été mis à connaissance de la proposition contractuelle de la part du destinataire de la denuntiatio, aura la possibilité de ne pas donner son consentement pour la conclusion du contrat.

7.9. La préemption devra être exercée pour le prix indiqué par le sujet offrant.

7.10. A moins que l'on ne soit en présence d'une offre d'achat concrète communiquée par des tiers conformément aux indications ci-dessus, en cas d'offre d'achat aux autres actionnaires, si le prix demandé est jugé excessif par l'un des actionnaires qui aura exprimé, selon les termes et les formes mentionnées précédemment, sa volonté d'exercer le droit de préemption, le prix de la cession sera déterminé d'un commun accord par les parties. Au cas où l'on n'aboutirait à aucun accord, les parties pourvoiront à désigner un arbitre unique qui établira le prix de cession avec équité et objectivité, comme il sera précisé ci-après.

En cas de non-accord sur la désignation de l'arbitre unique, ce dernier sera désigné par le Président du tribunal commercial de la Circonscription où la société a son siège social, à la demande de la partie la plus diligente.

7.11. En déterminant le prix mentionné ci-dessus, l'arbitre devra tenir compte de la situation patrimoniale de la Société, de sa rentabilité, de la valeur des biens matériels et immatériels qu'elle possède, de sa position sur le marché ainsi que du prix et des conditions susceptibles d'être accordés à un éventuel tiers acquéreur et de toute autre circonstance et condition normalement prises en ligne de compte lors de l'établissement de la valeur de participations sociales, avec une attention particulière à une éventuelle «prime de majorité» pour le cas de transfert du paquet de contrôle de la Société.

7.12. Au cas où le prix fixé par l'arbitre s'avérerait être inférieur de non plus de dix pour cent (10%) par rapport au prix de l'offre d'achat, le transfert en faveur des actionnaires ayants droit de préemption se fera au prix déterminé par l'arbitre.

7.13. Au cas où le prix fixé par l'arbitre s'avérerait être inférieur de dix pour cent (10%) par rapport au prix offert par l'acquéreur potentiel, l'actionnaire désirant procéder au transfert aura la faculté de l'offrir à des parties tierces, en le communiquant toutefois au conseil d'administration par lettre recommandée avec accusé de réception, dont une copie sera également expédiée à tous les actionnaires qui auront exercé leur droit de préemption, dans un délai de dix (10) jours à compter de la réception de ladite détermination de l'arbitre. L'offre d'achat à des tiers pourra être parachevée dans les quatre-vingt dix (90) jours suivants au prix non accepté par les actionnaires dans l'exercice du droit de préemption, autrement, au-delà de ce délai, l'offre et la communication d'exercice de la préemption seront considérées sans effet. Si l'actionnaire offrant ne recourt pas à cette faculté, le transfert en faveur des actionnaires jouissant du droit de préemption se fera au prix déterminé par l'arbitre.

7.14. Le coût de l'arbitre sera à la charge:

a) des actionnaires jouissant du droit de préemption et ayant déclaré ne pas accepter le prix, proportionnellement à leurs participations respectives, au cas où le prix fixé par l'arbitre ne serait pas inférieur de plus de dix pour cent (10%) par rapport au prix demandé;

b) de l'actionnaire offrant, au cas où le prix fixé par l'arbitre serait inférieur de plus de dix pour cent (10%) par rapport au prix demandé et qu'il aurait recouru à la faculté de se retirer, sans parachever aucune cession à des tiers;

c) pour une moitié à la charge des actionnaires jouissant du droit de préemption et ayant déclaré de ne pas accepter le prix, proportionnellement à leurs participations respectives, et pour une moitié, à celle de l'actionnaire offrant, au cas où le prix fixé par l'arbitre serait inférieur de plus de dix pour cent (10%) par rapport au prix demandé, mais si l'actionnaire offrant a parachevé dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivants la cession au prix demandé, avec des parties tierces.

7.15. Le droit de préemption devra être exercé pour la totalité des actions offertes, puisqu'il fait l'objet de la proposition présentée par l'actionnaire offrant. Au cas où aucun actionnaire n'entendrait acheter les actions offertes ou que le droit ne serait exercé que par une partie d'eux, l'actionnaire offrant pourra transférer toutes les actions à l'acquéreur indiqué dans la communication dans les trente (30) jours à compter de la réception de la communication de la part des actionnaires.

7.16. Au cas où la préemption ne serait pas exercée selon les termes mentionnés ci-dessus pour la totalité des actions offertes, l'actionnaire offrant, s'il n'entend pas accepter l'exercice de la préemption limité à une partie des actions, pourra transférer la totalité des actions à l'acquéreur indiqué dans la communication dans les trente (30) jours à compter de la réception de la communication de la part des actionnaires, ou, s'il accepte l'exercice du droit de préemption pour une partie des actions, il pourra, dans le même délai de trente (30) jours, transférer ce nombre d'actions à l'actionnaire qui a exercé le droit la préemption, aux conditions qui seront définies avec ce dernier.

Si le transfert à l'actionnaire n'a pas lieu dans le délai susdit, l'actionnaire offrant devra de nouveau se conformer aux dispositions de cet article.

7.17. Le droit de préemption reviendra aux actionnaires, même si l'on entend transférer la nue-propriété des actions. Le droit de préemption n'est pas valable en cas de constitution de gage ou d'usufruit.

7.18. En cas de vente conjointe d'actions de la part de plusieurs actionnaires, la préemption devra être considérée comme étant exercée de façon valable même si elle concerne toutes les actions mises en vente.

7.19. Les actions transférées en cas de succession légitimes ou testamentaire ne devront pas être offertes en préemption.

Titre III: Administration

Art. 8. La Société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle, divisé en deux catégories d'administrateurs dénommés respectivement «Administrateur de Catégorie A» et «Administrateur de Catégorie B».

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 9. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer et prendre des décisions si (i) la majorité de ses membres est présente ou représentée et (ii) si chacune des catégories d'administrateurs est présente ou représentée. Un administrateur peut représenter un autre administrateur sans distinction de catégorie. Toutes les décisions doivent être prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés, incluant au moins un administrateur de chaque catégorie.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 11. Vis-à-vis de tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

Art. 12. Le conseil d'administration peut confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 13. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 14. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Titre V: Assemblée générale annuelle

Art. 15. L'AGA se réunit au siège de la Société ou en tout autre endroit au Luxembourg, tel qu'indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'AGA a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour-cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'AGE.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'AGE qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social, après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé en Italie le 1^{er} janvier 2007 se termine le 31 décembre 2007 au Luxembourg.

2. La première AGA au Luxembourg se tiendra en 2008.

Septième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la Société au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Huitième résolution

L'assemblée accepte la démission, avec effet à la date de l'inscription de la Société au Luxembourg, des membres actuels du conseil d'administration de la Société.

Neuvième résolution

L'assemblée nomme, avec effet à la date de l'inscription de la Société au Luxembourg et pour une période se terminant avec l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société de l'année 2008, les personnes suivantes comme nouveaux administrateurs de la Société:

Administrateur de Catégorie A:

- Monsieur Francesco Fabiani, prénommé.

Administrateurs de Catégorie B:

- Monsieur Charles Meyer, prénommé;

- Monsieur Robert Faber, prénommé.

Dixième résolution

L'assemblée accepte la démission, avec effet à la date de l'inscription de la Société au Luxembourg, du commissaire aux comptes actuel de la Société.

Onzième résolution

L'assemblée nomme, avec effet à la date de l'inscription de la Société au Luxembourg et pour une période se terminant avec l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société de l'année 2008, la personne suivante comme commissaire aux comptes de la Société:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., prénommée.

Dépenses

Les frais et dépenses payables en raison des présentes et incombant à la Société sont évaluées à cinq mille Euro (€ 5.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le Notaire déclare que le dit transfert du siège social de la Société hors d'Italie vers le Grand-Duché de Luxembourg, n'est pas sujet à la perception d'un droit d'apport conformément à l'article 3 paragraphe 2 de la loi du 29 décembre 1971.

Fait et passé à Luxembourg,

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute. Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, LAC/2007/22518. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007111626/211/742.

(070127107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Popso (Suisse) Investment Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 68.857.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Pour POPSO (SUISSE) INVESTMENT FUND SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007111331/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05572. - Reçu 80 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Carlyle (Luxembourg) Participations 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.544.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARLYLE (LUXEMBOURG) PARTICIPATIONS 2 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007111319/5480/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06613. - Reçu 74 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Valengilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 64.225.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007111323/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06369. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Louvigny Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 65.814.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007111324/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06368. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Advanced Logic Technology, Société Anonyme.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, rue de Niederpallen.
R.C.S. Luxembourg B 102.171.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007111332/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05378. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Hamburg Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 129.272.

In the year two thousand seven, on the tenth day of August.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A., with its registered office at L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle, R.C.S. Luxembourg B 124.359,
here represented by Mr Nicolas Charbonnet, employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on August 10 2007,

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of HAMBURG PROPERTIES S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a notarial deed on June 8, 2007, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of four hundred thirty-one thousand three hundred euro (EUR 431,300.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to four hundred forty-three thousand eight hundred euro (EUR 443,800.-) by the issuance of seventeen thousand two hundred fifty-two (17,252) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Mr Nicolas Charbonnet, prenamed, acting in the capacity as duly authorised attorney-in-fact of ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A., prenamed by virtue of the prementioned proxy (the «Subscriber»).

The Subscriber declared to subscribe for seventeen thousand two hundred fifty two (17,252) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and to make payment for such new shares, including a share premium in an aggregate amount of three million eight hundred eighty-one thousand seven hundred euro (EUR 3,881,700.-), by a contribution in cash.

The total amount of four million three hundred thirteen thousand euro (EUR 4,313,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 5.** The capital is fixed at four hundred forty-three thousand eight hundred euro (EUR 443,800.-) represented by seventeen thousand seven hundred fifty-two (17,752) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately forty-six thousand six hundred euro (46,600.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix août.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A., ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle, enregistrée sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 124.359,

ici représentée par Monsieur Nicolas Charbonnel, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 10 août 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société HAMBURG PROPERTIES S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié du 8 juin 2007, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent trente et un mille trois cents euros (431.300,- EUR) pour le porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à quatre cent quarante trois mille huit cents euros (443.800,- EUR) par l'émission de dix-sept mille deux cent cinquante-deux (17.252) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Ensuite Monsieur Nicolas Charbonnet, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A., précitée, en vertu de la procuration prémentionnée (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire dix-sept mille deux cent cinquante-deux (17.252,-) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles, y compris une prime d'émission d'un montant total de trois millions huit cent quatre-vingt-un mille sept cents euros (EUR 3.881.700,-), par un apport en numéraire.

Le montant de quatre millions trois cent treize mille euros (EUR 4.313.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital est fixé à quatre cent quarante-trois mille huit cents euros (443.800,- EUR) représenté par dix-sept mille sept cent cinquante-deux (17.752) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ quarante-six mille six cents euros (EUR 46.600,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Charbonnet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, LAC/2007/22851. — Reçu 43.130 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007112192/220/101.

(070128343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Xademu Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 26.761.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XADEMU LUXEMBOURG HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007112195/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06885. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Sitma Machinery International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 61.985.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SITMA MACHINERY INTERNATIONAL S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Agent domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007112191/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05990. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Reale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 53.651.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REALE S.A.

I. Schul / V. Di Bartolomeo

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007112193/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06881. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Egon Diamond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.785.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EGON DIAMOND S.A.

Signature / Signature

Administrateur Catégorie A / Administrateur Catégorie A

Référence de publication: 2007112190/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05953. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Erdevel Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 95.044.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007112189/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04724. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Sorgrel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 45.275.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112188/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04726. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

DH N S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.933.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of June.

Before Maître Maitre Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DHC LUXEMBOURG V S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered under number RCS Luxembourg B 123.613, represented by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg as proxy holder pursuant to a proxy dated 25 June 2007 (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole shareholder of DH N S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, registered under number RCS Luxembourg B127933, incorporated on 13th April 2007 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial.

The proxy holder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) to two hundred fifty-two thousand three hundred seventy-four Euro (€ 252,374) by the issue of two hundred thirty-nine thousand eight hundred seventy-four (239,874) new shares of a nominal value of one Euro (€1) each and a total subscription price of two hundred thirty-nine thousand eight hundred seventy-four Euro (€ 239,874); subscription to the new shares by the sole shareholder of the Company, payment of the total subscription price by the sole shareholder by way of a contribution in cash; consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of association.

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) to two hundred fifty-two thousand three hundred seventy-four Euro (€252,374) by the issue of two hundred thirty nine thousand eight hundred seventy-four (239,874) new shares of a nominal value of one Euro (€ 1) each and a total subscription price of two hundred thirty-nine thousand eight hundred seventy-four Euro (€ 239,874). The sole shareholder of the Company then subscribed to the new shares and paid the total subscription price by way of a contribution in cash of a total amount of two hundred thirty-nine thousand eight hundred seventy-four Euro (€ 239,874).

Evidence of the payment of the total subscription price was shown to the undersigned notary. It is resolved to consequently amend the first sentence of article 5 of the articles of association so as to reflect the above resolution to be read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at two hundred fifty-two thousand three hundred seventy-four Euro (€252,374) divided into two hundred fifty-two thousand three hundred seventy-four (252,374) shares with a nominal value of one Euro (€1) each».

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at 5,800 Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-septième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DHC LUXEMBOURG V S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite sous le numéro RCS Luxembourg B 123.613, représentée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 25 juin 2007 (cette procuration devant être enregistrée avec le présent acte), l'associé unique de DH N S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 13 avril 2007 par acte reçu de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

- Augmentation du capital social émis de la Société de douze mille cinq cents euros (€12.500) à deux cent cinquante deux mille trois cent soixante-quatorze euros (€252.374) par l'émission de deux cent trente-neuf mille huit cent soixante-quatorze (239.874) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€1) chacune et un prix total de souscription de deux cent trente-neuf mille huit cent soixante-quatorze euros (€ 239.874); souscription des nouvelles parts sociales par l'associé unique de la Société, libération du prix total de souscription par l'associé unique par un apport en numéraire; modification consécutive de l'article 5 des statuts sociaux.

A la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

Il a été décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) à deux cent cinquante-deux mille trois cent soixante-quatorze euros (€ 252.374) par l'émission de deux cent trente-neuf mille huit cent soixante-quatorze (239.874) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€1) chacune et un prix total de souscription de deux cent trente-neuf mille huit cent soixante-quatorze euros (€ 239.874). L'associé unique a ensuite souscrit aux nouvelles parts sociales et à libéré le prix total de souscription par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent trente-neuf mille huit cent soixante-quatorze euros (€ 239.874).

Preuve de l'entière libération du prix de souscription a été montrée au notaire instrumentant. Il a décidé de modifier l'article 5 des statuts sociaux de sorte à refléter la résolution prise ci-dessus de la manière suivante:

«Le capital émis de la Société est fixé à deux cent cinquante-deux mille trois cent soixante-quatorze euros (€ 252.374) divisé en deux cent cinquante-deux mille trois cent soixante-quatorze (252.374) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€1) chacune.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à 5.800 euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007. Relation: LAC/2007/17112. — Reçu 2.398,74 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007112171/242/95.

(070128534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

HIM (Habitats et Investissements Mobiliers) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 50.536.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112186/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06343. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Eliny Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 48.680.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112187/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04727. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Société Oenologique d'Investissement Vinicole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 71.534.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112196/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05343. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

**Panattoni Luxembourg Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PDC Lux I S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.688.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PDC NL COÖPERATIE U.A., a co-operative association existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Amsterdam, with address at Rokin 55, 1012 KK Amsterdam, the Netherlands, registered with trade register of the chamber of commerce and industries for Amsterdam,

here represented by Ms. Virginie Lepage, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 24 July 2007.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of PDC LUX I S.à r.l. (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115688, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 3 February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1231 on 26 June 2006.

The sole shareholder representing the entire share capital takes the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate purpose of the Company and to amend article 2 in the Company's articles of incorporation, which shall now read as follows:

« **Art. 2.** The object of the Company is:

a) to render administrative, accounting, technical, financial, economic or management services, including property management services, to other companies, partnerships or enterprises, whether located in Luxembourg or abroad, in which the Company holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company;

b) to provide domiciliation services to the companies of the Company's group in compliance with the provisions of article 1 of the law of 31 May 1999 on domiciliation of companies, as amended from time to time;

c) to incorporate, participate in, conduct the management of and take any other financial interest in other companies, partnerships and enterprises whether located in Luxembourg or abroad. The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may carry out the foregoing whether or not in collaboration with third parties and inclusive of the performance and promotion of all activities which directly and indirectly relate to those objects, all this in the broadest sense of the terms.»

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from PDC LUX I S.à r.l. to PANATTONI LUXEMBOURG MANAGEMENT S.à r.l.

Third Resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 4 of the Company's articles of incorporation, which shall now read as follows:

« **Art. 4.** The Company will assume the name PANATTONI LUXEMBOURG MANAGEMENT S.à r.l.»

Fourth Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 12 in the Company's articles of incorporation, which shall now read as follows:

« **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument to one or more persons.

The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

Fifth Resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of the following persons from their duties as manager of the Company:

Mr Carl Panattoni, and

Mrs Jacklyn Shelby.

Sixth Resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge to Mr Carl Panattoni and Mrs Jacklyn Shelby for the exercise of their respective mandates as managers of the Company.

Seventh Resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as new managers of the Company, with immediate effect and for an indefinite period of time:

Mr Edward Francis Lyons, Regional Operating Officer born on 7 March 1972 in San Francisco (U.S.A.), residing at 120, New Cavendish Street, London W1W 6XX, United Kingdom, and

Mr Olivier Marbaise, European Finance Director, born on 16 August 1973 in Verviers (Belgium), residing at 95, rue Gillet, BE-6790 Aubange, Belgium.

The Sole Shareholder declares that further to the above resolutions, the board of managers of the Company is henceforth composed as follows:

DOMELS S à r.l.

Mr Mark Payne,
Mr Edward Francis Lyons, and
Mr Olivier Marbaise.

Eight Resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg to 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PDC NL COÖPERATIE U.A., une association coopérative existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, à l'adresse Rokin 55, 1012 KK Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au registre de la chambre du commerce et de l'industrie d'Amsterdam,

Ici représentée par Mademoiselle Virginie Lepage, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 juillet 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de PDC LUX I S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115688, ayant son siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 février 2006, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1231 le 26 juin 2006.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de changer l'objet social de la Société et de modifier l'article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** L'objet de la Société est de:

a) rendre des services administratifs, comptables, techniques, financiers, économiques ou de gestion, incluant des services de gestion de propriété, aux autres sociétés ou entreprises, situées au Luxembourg ou à l'étranger, dans lesquelles la Société détient des participations directes ou indirectes ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société:

b) fournir des services de domiciliation aux sociétés du groupe de la Société en accord avec les dispositions de l'article 1^{er} de la loi du 31 mai 1999 sur la domiciliation de sociétés, telle que modifiée;

c) constituer, participer, gérer, prendre tout intérêt financier dans d'autres sociétés ou entreprises, situées à Luxembourg ou à l'étranger. La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut mettre en œuvre ce qui précède en collaboration ou non avec des tiers, ceci incluant la réalisation et la promotion de toute activité qui directement ou indirectement est liée à cet objet et ce dans le sens le plus large.»

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de changer la dénomination de la Société de PDC LUX I S.à r.l. en PANATTONI LUXEMBOURG MANAGEMENT S.à r.l.

Troisième résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de PANATTONI LUXEMBOURG MANAGEMENT S.à r.l.»

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, composé de deux gérants au moins. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature unique d'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut également conférer tout mandat spécial par procuration authentique ou sous seing privé à une ou plusieurs personnes.

Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.»

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide d'accepter la démission des personnes suivantes de leur fonction de gérants de la Société:

M. Carl Panattoni, et

Mme Jacklyn Shelby.

Sixième résolution

L'actionnaire unique décide d'accorder le quitus à M. Carl Panattoni et Mme Jacklyn Shelby pour l'exercice de leur mandat respectif en tant que gérants de la Société.

Septième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

M. Edward Francis Lyons, Cadre Dirigeant Régional, né le 7 mars 1972 à San Francisco (Etats-Unis d'Amérique), résidant au 120, New Cavendish Street, London W1W 6XX, et

M. Olivier Marbaise, Directeur Financier Européen, né le 16 août 1973 à Verviers (Belgique), résidant au 95, rue Gillet, BE-6790 Aubange, Belgique.

L'actionnaire unique déclare que suite aux décisions ci-dessus le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la façon suivante:

DOMELS S. à r.l.

M. Mark Payne,

M. Edward Francis Lyons, and

M. Olivier Marbaise.

Huitième résolution

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la Société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Lepage, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007. Relation: LAC/2007/21067. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007112168/242/174.

(070128539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Société Oenologique d'Investissement Vinicole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 71.534.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112197/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05347. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Sailus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.868.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAILUS S.A.

SOCIETE GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007112201/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05988. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Sport Exchange Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 77.546.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPORT EXCHANGE HOLDINGS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007112200/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05986. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Falcon II Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.451.

In the year two thousand and seven, on the sixth day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FALCON II REAL ESTATE INVESTMENTS S.A., a public limited liability company incorporated and organized under the law of Spain, having its registered office at Avda. Del Doctor Arce 14, 28002 Madrid, Spain, registered with the Madrid Commercial Registry at Volume 21,771, page 61, section 8, sheet M-387795,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 5, 2007.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. FALCON II REAL ESTATE INVESTMENTS S.A. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name FALCON II REAL ESTATE INVESTMENTS S.à r.l., having its registered office at 21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 127.451 (the Company), incorporated pursuant to a deed

of the undersigned notary, dated March 30, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 22, 2007, page 59340.

II. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 87,500.-), to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), by the issuance of three thousand five hundred (3,500) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, FALCON II REAL ESTATE INVESTMENTS S.A., prequalified and represented as stated above, declares to subscribe for the three thousand five hundred (3,500) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up, at the price of eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 87,500.-), by way of a contribution in cash amounting to thirteen million four hundred thousand euro (EUR 13,400,000.-), of which (i) eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 87,500.-) shall be allocated to the share capital account of the Company, (ii) four thousand three hundred seventy-five euro (EUR 4,375.-) to the statutory reserve account of the Company and (iii) the remaining, i.e. thirteen million three hundred eight thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 13,308,125.-) to the share premium reserve account of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

«5.1 The Company's corporate capital is fixed at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) represented by four thousand (4,000) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is closed.

Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 150,000.- (one hundred and fifty thousand euro).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder, the proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sixième jour de septembre.

Par-devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FALCON II REAL ESTATE INVESTMENTS S.A., une société anonyme constituée et organisée selon les lois espagnoles, ayant son siège social à Avda. Del Doctor Arce 14, 28002 Madrid, Espagne, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Madrid, Volume 21, 771, page 61, section 8, feuillet M-387795,

ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 septembre 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. FALCON II REAL ESTATE INVESTMENTS S.A. est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existant sous la dénomination FALCON II REAL ESTATE INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social au 21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.451 (la Société), constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 juin 2007, page 59340.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à cent mille euros (EUR 100.000,-) par l'émission de trois mille cinq cents (3.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sur ces faits, FALCON II REAL ESTATE INVESTMENTS S.A., préqualifiée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trois mille cinq cents (3.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à treize millions quatre cent mille euros (EUR 13.400.000,-) dont (i) quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-) seront affectés au compte capital social de la Société, (ii) quatre mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 4.375,-) au compte de réserve légale de la Société et (iii) le montant restant, i.e treize millions trois cent huit mille cent vingt-cinq euro (EUR 13.308.125,-) au compte prime d'émission de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien de figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, Relation: LAC/2007/25703. — Reçu 134.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112165/242/117.

(070128358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Nouvelle Constructions Schou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9278 Diekirch, 27, rue Sauerwiss.

R.C.S. Luxembourg B 95.881.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112215/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05847. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Delamain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 129.696.

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of June,
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Frédéric Lemoine, lawyer, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as attorney-in-fact of GO.IB LUXEMBOURG THREE S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 12, 2007.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed in the same time with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That GO.IB LUXEMBOURG THREE S.à r.l. is the sole shareholder of DELAMAIN S.à r.l. a «private limited liability company» (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated June 6, 2007, not yet published in the Mémorial C (the «Company»).

2) That the capital of the Company is set at Euro twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of Euro twenty-five (EUR 25.-) each.

3) After this had been set forth, the above named shareholder, representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole shareholder decides to modify the nominal value of the shares of the Company, so as to fix it at one euro (EUR 1.-) each and to subsequently increase the number of the current issued shares from five hundred (500) shares to twelve thousand five hundred (12,500) shares. The twelve thousand five hundred (12,500) new shares with a nominal value of euro one (EUR 1.-) each, are allocated in the proportion of twenty-five (25) new shares for one (1) existing share.

Second resolution

The sole shareholder decides to create two new classes of shares in the Company (Class A Shares and Class B Shares) by conversion of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company into six thousand one hundred and twenty-five (6,125) Class A Shares and six thousand three hundred and seventy-five (6,375) Class B Shares.

Class A Shares and Class B Shares shall have the same rights, except as otherwise provided by the articles of association to be adopted in furtherance of the third resolution below.

The newly created Class A Shares and Class B Shares shall be allocated to the sole current shareholder of the Company in exchange for its existing shares.

Third resolution

The sole shareholder decides to amend and to completely restate the articles of association of the Company as follows, in order to reflect the above resolutions:

Art. 1. Form and name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name DELAMAIN S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended from time to time, (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder of the Company, or as the case may be, the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the

nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate objects.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises, including real estate funds, in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, fund units and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders of the Company.

Art. 5. Share capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by:

- six thousand one hundred and twenty-five (6,125) class A shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class A Shares); and

- six thousand three hundred and seventy-five (6,375) class B shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class B Shares);

In these Articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated the terms «share» and «shares» or «Shareholder» and «Shareholders» shall respectively refer to any Class A Shares and any Class B Shares of the Company and the holders of the Class A Shares and Class B Shares of the Company.

Each Class A Share and each Class B Share shall have the same rights except as otherwise provided in the Articles.

Each Class A Share and each Class B Share confers the right to cast one vote in the general meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting of Shareholders).

All distributions of profits, dividends or reserves of the Company shall be made to the holders of Class A Shares and Class B Shares pursuant to their respective Allocation Ratios in accordance with the provision of Articles 5.3 and 16.2.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder, or as the case may be, by the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. Any premium paid by the holder(s) of the Class A Shares shall be allocated to a special reserve account (the Class A Special Reserve Account) of the Company and any premium paid by the holder(s) of the Class B Shares shall be allocated to a special reserve account (the Class B Special Reserve Account) of the Company. Each holder of Class A Shares is entitled to the Class A Special Reserve Account pro rata to the aggregate nominal amount of Class A Shares held by the same. Each holder of Class B Shares is entitled to the Class B Special Reserve Account pro rata to the aggregate nominal amount of Class A Shares held by the same.

5.4. The Class A Special Reserve Account and the Class B Special Reserve Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of Class A Shares and Class B Shares respectively.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in accordance with the Articles.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among Shareholders or, if there is no more than one Shareholder, to third parties.

If the Company has more than one Shareholder, the transfer of shares to non-Shareholders is subject to the prior approval of the General Meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A Shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers (the Board of Managers), composed of five (5) members, either Shareholders or not, who are appointed by the sole Shareholder or, as the case may be, by the General Meeting of Shareholders with the majorities set forth in article 13.1.

7.2. The term and the remuneration of the managers are fixed by the sole Shareholder or, as the case may be, by the General Meeting of Shareholders of the Company.

7.3 In the event of a vacancy in the Board of Managers as provided above, the successor member shall be elected by the sole Shareholder or, as the case may be, by the General Meeting of Shareholders.

7.4 The managers of the Company may be removed at any time ad nutum (without any reason) by the sole Shareholder or, as the case may be, by the General Meeting of Shareholders.

7.5 Insofar as the Law allows, every present or former manager of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

Art. 8. Powers of the Board of Managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the sole Shareholder or, as the case may be, to the General Meeting of Shareholders of the Company fall within the competence of the Board of Managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either Shareholders or not, by the Board of Managers.

8.3 The Board of Managers may delegate its power to conduct the daily management of the Company to one or more managers of the Company.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers.

9.1. The Board of Managers shall elect, with a simple majority resolution, among its members a chairman and a vice chairman.

9.2. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager of the Company at the place indicated in the convening notice.

9.3. Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers of the Company at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers of the Company.

9.4. No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers of the Company.

9.5. Meetings of the Board of Managers shall be held exclusively in Luxembourg.

9.6. Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.7. The Board of Managers can validly deliberate and act only if at least the majority of the members in office is physically present in Luxembourg (or at least four members in case the voting relates to one of the matters included in article 9.8 below).

9.8 Resolutions of the Board of Managers are validly taken by the majority of the votes cast. Notwithstanding the foregoing, any resolution on the following matters shall not validly be passed unless it is approved by at least four (4) managers of the Company:

- the presentation of any petition for the winding-up of the Company;
- approval of any business plan and of any amendment thereto;
- any disposal (including by way of constitution or transfer of a right of usufruct) or lease of any part of the business of the Company as going concern;

- making any expenditure (including any capital expenditure) or incurring any obligation or liability by or on behalf of the Company that exceeds those contemplated by the then current business plan or otherwise constitutes a material variation there from, or entering into (or amending of) any agreement or arrangement which was not specifically contemplated under the then current business plan;
- approval of any investment in or acquisition of any real estate asset or real estate fund at a price which is higher than the one indicated in then current business plan;
- any decision relating to the entry into, amendment or termination of, or withdrawal from, any services agreement entered into with any person, and any lease agreement, having, individually, a yearly value exceeding one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000.-);
- any decision to incorporate, whether unilaterally or together with other person(s), any company, partnership, association or other entity or any decision relating to any acquisition of any participation or interest in any such entity;
- any decision relating to any vote, decision or action to be cast, made or taken by the Company as a shareholder, quotaholder or member of any subsidiaries or real estate fund (including in respect of any vote, decision or action to be cast, made or taken by any such subsidiary in its capacity as shareholder, quotaholder or member of any subsidiary of such subsidiary) or in any other capacity in connection with any matter of like or similar import as any of the matters mentioned in this Article 9.8 in relation to the business activities of any subsidiary;
- sale of, or constitution or transfer of any right in rem (diritto reale) over, all or any portion of the participation or interests held by the Company in any company, partnership, association or other entity, including any real estate funds;
- lease of any real estate asset on terms and conditions which are worse than the ones indicated in then current business plan;
- constitution or transfer of any right in rem over any real estate asset, if such constitution or transfer is not contemplated by the then current business plan, and the relevant real estate asset has a value exceeding five hundred thousand euro (EUR 500,000.-);
- any decision relating to the sale or contribution of any real estate assets to real estate investment fund(s);
- unless provided for in the then current business plan, any financing or refinancing of the Company or any of the Company's property and any drawing and use of funds available there under, including interim and permanent financing and any loan to finance all or part of the costs or expenses of any development, redevelopment, rehabilitation or construction activities to be undertaken with regard to any of Company's property, and any other financing or refinancing of the operations of the Company and/or issue of any guarantees or security;
- any decision to request the Shareholders to make any contributions to the Company;
- any decision to file, settle, compromise or abandon any claim, action or other litigation before any authority or competent jurisdiction (including ordinary and administrative courts and arbitrators);
- appointment or removal of any manager delegated to the daily management of the Company and any related delegation of powers;
- any contract, arrangement or other transaction between the Company and the holder of the Class B Shares or any of its affiliates;
- instructing the Company's designated members of the advisory committee of any real estate fund held by the Company concerning all decisions to be taken in the advisory committee of such fund;
- the decision concerning the appointment of the member to be appointed by the Company within the advisory committee of any real estate fund held by the Company;
- any decision relating to any vote, decision or action to be cast, made or taken by the Company as a holder of the units of any real estate fund held by the Company in connection with any matters on which the unitholders' meeting of such fund has the power to resolve upon, according to the relevant fund's management rules;
- any decision relating to, including the exercise of any right of the Company under, the following agreements (i) any unitholders' agreement that may be entered into by the Company; (ii) any joint venture agreement that the Shareholders of the Company may have entered into and (iii) any deed of amendment that may be entered into in connection with the joint venture agreements mentioned under letter (ii).

For the avoidance of doubt, the decisions of the Board of Managers concerning the termination of any service agreement that any real estate fund held by the Company may be or have entered into, in the event of a breach by a service provider of the provisions of the relevant service agreement entitling the fund manager to terminate such service agreement according to the conditions provided therein, shall not be subject to the qualified majority provided by this Article 9.8 and shall be validly taken by the majority of the votes cast.

9.9. The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed at least by the chairman and another manager of the Company.

9.10. Meetings may also be held through telecommunication means in accordance with Luxembourg Law, provided that all managers shall be present in Luxembourg and the call-in number or the telephone number from which the conference originates shall be a Luxembourg telephone number. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone),

which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communication device) to hear and be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

9.11. In case of urgency, written resolutions signed by all the managers of the Company shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties (i) by the joint signature of the chairman and the vice chairman or (ii) by single signatures of any manager(s) of the Company delegated by the Board of Managers with respect to single transactions or (iii) by single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single Shareholder assumes all powers conferred by the Law to the General Meeting of Shareholders of the Company.

12.2. Each Shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each Shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the General Meetings of Shareholders of the Company.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. Meetings of the Shareholders shall be held exclusively in Luxembourg. If there are not more than twenty-five Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the Shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile. In case the decisions of the Shareholders are taken by written resolution, the Shareholders owning the voting rights needed to approve the resolution shall sign the circular resolution in Luxembourg.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital subject that any resolution on the following matters shall not validly be passed unless it is approved by Shareholders representing at least seventy per cent (70%) of the share capital of the Company:

- approval of the statutory accounts of, or amendment of the accounting policies previously adopted by, the Company;
- appointment of the managers of the Company;
- remuneration of the managers of the Company and any manager of the Company delegated to the daily management;
- appointment of any external auditors of the Company;
- the payment or declaration of any dividend or other distribution of any kind.

13.2. However, any resolution to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company and the following resolutions may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's share capital:

- approval of any transactions that modify significantly the purpose of the Company;
- any decision relating to the increase or decrease of the capital of the Company;
- any consolidation, merger, de-merger or transformation of the Company;
- the issue of any debentures or securities, or the grant of any option or right to subscribe for any participations in the capital of the Company or for any debentures or securities or to convert any instrument into such participations, debentures or securities;
- any redemption, purchase or other acquisition by the Company of any shares or other securities of the Company.

13.3. The General Meeting of Shareholders are called by the Board of Managers, or upon written request of at least two (2) managers of the Company or the Shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Art. 14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 15. Annual accounts.

15.1. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Board of Managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers of the Company, the statutory auditor(s) of the Company (if any) and Shareholders towards the Company.

15.2. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution right of Shares - Allocation of Profits.

16.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2. Subject to the allocation of the net profits to the reserves required by the Law, the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to fifty five point sixty five per cent (55.65 %) of all profits distributed by the Company and the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to forty four point thirty five per cent (44.35 %) of all profits distributed by the Company (the Allocation Ratio).

16.3. Interim dividends may be distributed to the single Shareholder or, in the case of a plurality of Shareholders, the Shareholders in compliance with the Allocation Ratio, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are established by the Board of Managers;
- (ii) these interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single Shareholder or, as the case may be, the General Meeting of the Shareholders of the Company;
- (iv) the above decision is taken after the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 17. Dissolution and Liquidation.

17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the single Shareholder or, as the case may be, the General Meeting of Shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the single Shareholder or, in the case of a plurality of Shareholders, the Shareholders in compliance with the Allocation Ratio.

Art. 18. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to appoint the following persons as managers of the Company for an undetermined period:

- Mr Federico Leonardo Mira, employee, born in Milan (Italy) on January 6, 1978, with professional address at Via Gaetano Negri n. 10, Milan,
- Mr Francesco Moglia, manager, born in Rome (Italie) on may 27, 1968, with professional address at 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his/her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le treize juin,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Maître Frédéric Lemoine, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de GO.IB LUXEMBOURG THREE S.à r.l., une société constituée sous les lois du Luxembourg, avec siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé du 12 juin 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que GO.IB LUXEMBOURG THREE S.à r.l., est l'associé unique de la société à responsabilité limitée DELAMAIN S.à r.l., avec siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juin 2007, non encore publié au Mémorial C (la «Société»).

2) Que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

3) Ces faits exposés, l'associé prénommé, représentant l'intégralité du capital social a décidé de prendre les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la valeur nominale des actions de la Société, afin de la fixer au montant d'un euro (EUR 1,-) chacune et d'augmenter corrélativement le nombre de parts sociales actuellement émises de cinq cents (500) parts sociales à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales. Les douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune sont attribuées à l'associé unique dans la proportion de vingt-cinq (25) nouvelles parts sociales pour une (1) part sociale existante.

Seconde résolution

L'associé unique décide de créer deux nouvelles classes de parts sociales de la Société (Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe B) par la conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de la Société en six mille cent vingt-cinq (6.125) Parts Sociales de Classe A et six mille trois cent soixante-quinze (6.375) Parts Sociales de Classe B.

Les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B auront les mêmes droits, sous réserve de toute disposition contraire prévue par les statuts qui seront adoptés lors de la troisième résolution ci dessous.

Les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B seront allouées à l'associé actuel unique de la Société en échange de ses parts sociales existantes.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier et de complètement reformuler les statuts de la Société comme suit, afin de refléter les résolutions ci-dessus:

Art. 1^{er}. Dénomination. La société est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination DELAMAIN S. à r. l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution du conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché du Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du conseil de gérance de la Société. Lorsque le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, incluant les fonds immobiliers, sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions, parts de fonds et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra faire des investissements immobiliers directs ou indirects, investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements

de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite, de la banqueroute ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par:

- six mille cent vingt-cinq (6.125) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les Parts Sociales de Classe A); et

- six mille trois cent soixante-quinze (6.375) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les Parts Sociales de Classe B);

Dans le cadre de ces Statuts, sauf autrement implicitement ou explicitement énoncé, les termes «part sociale» et «parts sociales» ou «Associé» ou «Associés» se referont respectivement aux Parts Sociales de Classe A et aux Parts Sociales de Classe B et aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A et aux détenteurs de Parts Sociales de Classe B.

Chaque Part Sociale de Classe A et chaque Part Sociale de Classe B auront les mêmes droits sauf autrement prévu par les Statuts.

Chaque Part Sociale de Classe A et chaque Part Sociale de Classe B donne droit à une voix à l'assemblée générale des Associés de la Société (l'Assemblée Générale des Associés).

Toutes distributions des bénéfices, dividendes ou réserves de la Société seront faites aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A et aux détenteurs de Parts Sociales de Classe B selon les Rapports d'Affectation conformément aux dispositions des articles 5.3 et 16.2.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Associé unique ou, le cas échéant, par l'Assemblée Générale des Associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Toute prime payée par le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A sera affectée à un compte de réserve spéciale (le Compte de Réserve Spéciale de Classe A) de la Société et toute prime payée par le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe B sera affectée à un compte de réserve spéciale (le Compte de Réserve Spéciale de Classe B) de la Société. Chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A a droit au Compte de Réserve Spéciale de Classe A en proportion du total du montant nominal des Parts Sociales de Classe A détenues par celui-ci. Chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B a droit au Compte de Réserve Spéciale de Classe B en proportion du total du montant nominal des Parts Sociales de Classe A détenues par celui-ci.

5.4. Le Compte de Réserve Spéciale de Classe A et le Compte de Réserve Spéciale de Classe B peuvent être incorporés au capital social de la Société en contrepartie de l'émission de Parts Sociales de Classe A et de Parts Sociales de Classe B respectivement.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société conformément aux Statuts.

6.2. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société reconnaît seulement un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent nommer une unique personne comme leur représentant à l'égard de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés ou si la société n'a pas plus d'un seul Associé, aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un Associé, la cession des parts sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable de l'Assemblée Générale des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Pour toute autre question, référence est faite aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque Associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites posées par la Loi.

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil de Gérance) composé de cinq (5) membres, Associés ou non, qui sont nommés par une résolution de l'Associé unique ou, le cas échéant, par l'Assemblée Générale des Associés adoptée selon les majorités prévues par l'article 13.1.

7.2. Le terme et la rémunération des gérants sont fixés par l'Associé unique ou, le cas échéant, par l'Assemblée Générale des Associés de la Société.

7.3. En cas de vacance au sein du Conseil de Gérance comme prévu ci-dessus, le successeur sera désigné par l'Associé unique ou, le cas échéant, par l'Assemblée Générale des Associés.

7.4. Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'Associé unique ou, le cas échéant, par l'Assemblée Générale des Associés.

7.5. Dans la mesure où la Loi le permet, tout ancien ou gérant actuel de la Société sera indemnisé sur les actifs de la Société contre toute perte ou responsabilité encourue par lui pour être ou avoir été un gérant.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'Associé unique ou, le cas échéant, à l'Assemblée Générale des Associés seront de la compétence du Conseil de Gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Associés ou non, par le Conseil de Gérance.

8.3. Le Conseil de Gérance peut déléguer sa conduite de la gestion journalière à un ou plusieurs gérants de la Société.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.

9.1. Le Conseil de Gérance désignera, par une résolution prise à la majorité simple, parmi ses membres un président et un vice-président.

9.2. Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de n'importe quel gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.3. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

9.4. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Chaque membre du Conseil de Gérance de la Société peut renoncer à la convocation du Conseil de Gérance par écrit, que ce soit par original, par télégramme, par télex ou par e-mail ou par facsimile.

9.5. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront exclusivement au Luxembourg.

9.6. Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance en donnant une procuration par écrit à un autre gérant.

9.7. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres en fonction sont présents en personne au Luxembourg (ou au moins quatre gérants, si le vote est relatif à un des sujets inclus dans l'article 9.8 ci-dessous)

9.8. Les résolutions du Conseil de Gérance sont valablement adoptées à la majorité des votes. Sans préjudice des dispositions précédentes, toute résolution portant sur les sujets suivants devra être approuvée par quatre (4) gérants au moins pour être valablement adoptée:

- la présentation d'une demande de dissolution de la Société;
- l'approbation de tout plan financier ainsi que de toutes modifications de celui-ci;
- toute disposition (y compris par la constitution ou le transfert d'un droit d'usufruit) ou la location d'une partie de l'activité de la Société dans la perspective de la continuité de l'exploitation;
- la réalisation de toute dépense (incluant toute dépense liée au capital) ou toute obligation ou responsabilité encourue au nom ou pour le compte de la Société excédant le plan financier actuellement en vigueur ou autre, constitue une modification matérielle de ce dernier, ou la conclusion (ou modification) de tout accord ou arrangement qui n'a pas été expressément prévu par le plan financier alors actuellement en vigueur;
- l'approbation de tout investissement ou de toute acquisition d'un bien immobilier ou d'un fonds immobilier à un prix plus élevé que celui indiqué dans le plan financier alors actuellement en vigueur;
- toute décision relative à la conclusion, à la modification ou à la résiliation ou à la dénonciation de contrats de services conclu avec une autre personne et de contrats de bail ayant, individuellement, une valeur annuelle excédant les cent cinquante mille euros (150.000,- EUR);
- toute décision relative à tout vote, décision ou action à prendre, fait ou pris par la Société en sa qualité d'associé, de détenteur de parts ou de membre d'une filiale ou d'un fonds immobilier (y compris respectivement tout vote, décision ou action à prendre, fait ou pris par cette filiale en sa qualité d'associé, de détenteur de parts ou de membre de la filiale

de cette filiale) ou en toute autre qualité en rapport avec tout sujet ou sujet similaire aux sujets indiqués dans cet article 9.8 relatif aux activités commerciales d'une filiale.

- la vente ou la création ou le transfert de tout droit in rem (diritto reale) sur tout ou partie de la participation ou des intérêts détenus par la Société dans une société, un partenariat, une association ou une autre entité, y compris tous fonds immobiliers;

- la location de tout actif immobilier selon des termes et conditions qui sont moins favorables que ceux qui sont indiqués dans le plan financier alors actuellement en vigueur;

- la constitution ou le transfert de tout droit in rem sur tout actif immobilier, si cette constitution ou ce transfert n'est pas prévu par le plan financier alors actuellement en vigueur, et l'actif immobilier concerné a une valeur excédant cinq cent mille Euros (500.000,- EUR);

- toute décision relative à la vente ou l'apport de tout actif immobilier de fond d'investissement immobilier(s);

- sauf si prévu par le plan financier alors actuellement en vigueur, tout financement ou refinancement de la Société ou de toute propriété de la Société et prélèvement ou utilisation des fonds qui y sont disponibles, y compris le financement intérimaire ou permanent et tout prêt pour financer tout ou partie des coûts et dépenses de toutes activités de développement, redéveloppement, réhabilitation ou construction devant être entreprises en ce qui concerne toute propriété de la Société, et tout autre financement ou refinancement des opérations de la Société et/ou constitution de garanties ou caution;

- toute décision demandant aux Associés de faire un apport à la Société;

- toute décision de déposer, régler, en vue de parvenir à un accord ou d'abandonner, toute demande, action ou autre procédure devant toute autorité ou juridiction compétente (y compris les tribunaux juridictionnels et administratifs, et d'arbitrage);

- la nomination ou révocation de tout gérant délégué à la gestion journalière de la Société et toute délégation de pouvoirs s'y rattachant;

- tout contrat, accord ou autre transaction entre la Société et le détenteur de Parts Sociales de Classe B ou une de ses sociétés affiliés;

- les instructions données aux membres désignés par la Société au sein du comité consultatif de tout fonds immobilier détenu par la Société concernant toutes décisions devant être prises par le comité consultatif de ce fonds;

- la décision concernant la nomination du membre devant être nommé par la Société au comité consultatif d'un fonds immobilier détenu par la Société;

- toute décision relative à tout vote, décision ou action à prendre, faites ou prises par la Société en sa qualité de détenteur de parts d'un fonds immobilier détenu par la Société en rapport avec tous les sujets sur lesquels l'assemblée des détenteurs de parts du fonds a le pouvoir de décider, conformément aux règles respectives de la gestion du fonds concerné;

- toute décision, y compris l'exercice de tout droit respectif de la Société, relative aux contrats suivants (i) le contrat de détenteurs de parts que peut avoir conclu la Société; (ii) les contrats de joint-venture que les Associés de la Société peuvent avoir conclu et (iii) tout avenant qui peut avoir été conclu concernant les contrats de joint-venture mentionné sous point (ii).

Afin d'éviter toute confusion, les décisions du Conseil de Gérance concernant la résiliation de tout contrat de services qu'un fonds immobilier détenu par la Société pourrait avoir ou a conclu, en cas d'une violation par un fournisseur de service des dispositions du contrat de service concerné donnant droit au gérant du fonds de résilier ce contrat de services selon les conditions qui y sont stipulées, ne seront pas soumises à la majorité qualifiée prévue par cet Article 9.8 et seront valablement prises à la majorité des votes émis.

9.9. Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées dans les minutes signées au moins par le président et un autre gérant de la Société.

9.10. Les réunions peuvent se tenir par tout moyen de télécommunication conformément au droit luxembourgeois, sous condition que tous les gérants soient présents au Luxembourg et que l'appel entrant ou le numéro de téléphone à l'origine de la conférence soit un numéro de téléphone luxembourgeois. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à la réunion du Conseil de Gérance aux moyens d'un appareil de communication (y compris le téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion.

9.11. En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des gérants de la Société seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'un conseil dûment convenu et tenu. De telles signatures pourront apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et pourront être approuvées par lettre ou fac-similé.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis de tiers par (i) la signature conjointe du président et du vice-président ou (ii) par les signatures individuelles de tout(s) gérant(s) délégué(s) par le Conseil de Gérance pour toutes

transactions spécifiques ou (iii) par les signatures individuelles de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'Associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale des Associés de la Société.

12.2. Chaque Associé a des droits de vote proportionnellement à sa participation.

12.3. Chaque Associé peut nommer toute autre personne comme son représentant par procuration écrite délivrée par lettre, télégramme, télex, fac-similé ou e-mail, pour le représenter aux Assemblées Générale des Associés de la Société.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les assemblées des Associés se tiendront exclusivement au Luxembourg. Si le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, les décisions des Associés peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé par écrit à tous les Associés soit en original, soit par télégramme, télex, fac-similé ou e-mail. Les Associés voteront en signant la résolution circulaire. Les signatures des Associés pourront apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et pourront être approuvées par lettre ou fac-similé. Si les décisions des Associés sont prises par résolution écrite, les Associés ayant le droit de vote pour approuver la résolution écrite signeront la résolution circulaire au Luxembourg.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social sous condition que chaque résolution relative aux sujets suivants ne sera valablement adoptée que dans la mesure où elle est approuvée par des Associés représentant au moins soixante-dix pour cent (70%) du capital social de la Société:

- l'approbation des comptes annuels ou modification de la politique comptable antérieurement adoptée par la Société;
- la nomination des gérants de la Société;
- la rémunération des gérants de la Société et de tout gérant de la Société délégué à la gestion journalière;
- la nomination des auditeurs externes de la Société;
- la distribution ou déclaration de tout dividende ou toute autre distribution.

13.2. Toutefois, toute résolution relative à la modification des statuts ou la dissolution ou la liquidation de la Société et les résolutions suivantes ne pourront être adoptées que par la majorité des Associés détenant au moins trois quarts (3/4) du capital social de la Société:

- l'approbation de toute transaction qui modifie substantiellement l'objet social de la Société;
- toute décision relative à l'augmentation ou la réduction du capital de la Société;
- toute consolidation, fusion, scission ou transformation de la Société;
- l'émission de toutes obligations ou valeurs mobilières, ou allocation de toute option ou de droit de souscription à toutes participations dans le capital de la Société ou de toutes obligations ou valeurs mobilières ou la conversion de tout instrument en ces participations, obligations ou valeurs mobilières;
- tout rachat, achat ou autre acquisition par la Société de toutes parts sociales ou autres valeurs mobilières de la Société.

13.3. Les Assemblées Générales des Associés sont convoquées par le Conseil de Gérance, ou par la convocation écrite par au moins deux (2) gérants ou par les Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels.

15.1. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le Conseil de Gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s) de la Société, auditeur(s) (s'il y en a) et des Associés envers la Société.

15.2. Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Les bénéfices de la Société contenus dans les comptes annuels, après la déduction des dépenses générales, de l'amortissement et des dépenses, représente les bénéfices nets. Un montant correspondant à cinq pour-cent (5%) des bénéfices nets est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour-cent (10%) du capital social de la Société.

16.2. Sous réserve de l'affectation des bénéfices nets aux réserves requises par la Loi, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront droit à cinquante-cinq virgule soixante-cinq pour-cent (55,65%) de tous les bénéfices distribuables de la Société et les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront droit à quarante-quatre virgule trente-cinq pour-cent (44,35%) de tous les bénéfices distribuables de la Société (le Rapport d'Affectation).

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à l'Associé unique ou en cas de pluralité des Associés, aux Associés conformément au Rapport d'Affectation à tout moment, selon les conditions suivantes:

- (i) Des comptes intérimaires sont établis par le Conseil de Gérance;
- (ii) Ces comptes intérimaires montrent des bénéfices incluant les bénéfices reportés ou transférés à une réserve extraordinaire;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'Associé unique ou, le cas échéant, par l'Assemblée Générale des Associés de la Société;
- (iv) la décision ci-dessus est prise après que la Société ait obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;

Art. 17. Dissolution et Liquidation.

17.1. En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas obligatoirement être Associés, désignés par l'Associé unique ou le cas échéant par l'Assemblée Générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf si autrement prévu par la résolution de(s) Associé(s) ou par la Loi, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

17.2. Le surplus après la réalisation de l'actif et le paiement de dettes de la Société sera payé à l'Associé unique ou, en cas de pluralité des Associés, aux Associés conformément au Rapport d'Affectation.

Art. 18. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas expressément prévu dans les présents Statuts, il sera fait référence aux dispositions de la Loi.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Federico Leonardo Mira, employé, né à Milan (Italie), le 6 janvier 1978, avec adresse professionnelle à Via Gaetano Negri n. 10, Milan,

Monsieur Francesco Moglia, manager, né à Rome (Italie), le 27 mai 1968, avec adresse professionnelle à 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Lemoine, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, Relation: LAC/2007/12926. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007112580/212/653.

(070128785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Camping SIMMERSCHMELZ II A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8363 Septfontaines,

R.C.S. Luxembourg B 52.296.

Auszug des Protokolls der ordentlichen Generalversammlung vom 28. Juni 2007

Mario W.L. Van Zwam tritt aus dem Verwaltungsrat aus und wird durch Wim Drop, wohnhaft in NL-2533 EV Den Haag, Melis Stokelaan 754, ersetzt. Dessen Mandat endet mit der Generalversammlung, welche über das Geschäftsjahr 2009 beschliesst.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift
Der Vorsitzende / Der Schriftführer / Der Stimmzähler

Référence de publication: 2007112299/591/15.

Enregistré à Diekirch, le 5 septembre 2007, réf. DSO-CI00058. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070128404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Wehowe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 116.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112298/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 18 septembre 2007, réf. DSO-CI00106. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070128403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Climre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 53.386.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007112222/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05445. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Worldwide Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.873,61.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 50.686.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WORLDWIDE INDUSTRIAL S.à r.l.

P. Mestdagh / N. Thirion

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007112205/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05958. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

SDF Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.280.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SDF PARTICIPATION S.A.
F. Dumont / C. François
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007112206/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05957. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Metal Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 12.573.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

METAL FINANCE S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007112204/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05976. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Fabilor Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 54.333.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FABILOR INVESTMENT HOLDING S.A.
P. Mestdagh / C. Bonvalet
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007112202/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05980. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Balthasar S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.905.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112207/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03120. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Millet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 19.405.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MILLET S.A.
LOUV S.à.r.l. / EFFIGI S.à.r.l.
Administrateur / Administrateur
Signature / Signature

Référence de publication: 2007112199/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05962. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

bureau d'architectes WERNER s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-1409 Luxembourg, 34, rue Edmond Dune.

R.C.S. Luxembourg B 124.045.

L'an deux mille sept, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Marc Emile Yvon Werner, architecte, né à Luxembourg, le 10 juin 1958, époux de Madame Aimée Hansen, demeurant à L-5316 Contern, 1, Beim Schmilberbour,

agissant en sa qualité d'associé unique de la société anonyme BUREAU D'ARCHITECTES WERNER s.a., ayant son siège social à L-1409 Luxembourg, 34, rue Edmond Dune, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 124.045, constituée suivant acte reçu par le Notaire instrumentaire, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 15 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 572 du 11 avril 2007;

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes en relation avec l'ordre du jour suivant:

1.- Modification de l'article 5, paragraphe 2 des statuts de la Société afin que celui-ci ait la teneur suivante:

«Les actions sont obligatoirement nominatives.»

2.- Suppression à l'article 5 des statuts du paragraphe 3, soit «Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.»

L'Associé Unique a demandé au notaire d'acter la résolution suivante:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 paragraphe 2 des statuts qui sera désormais lu comme suit:

«Les actions sont obligatoirement nominatives.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer le paragraphe 3 de l'article 5 des statuts, soit:

«Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, qualité et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Werner, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 31 août 2007, MER/2007/1180. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 septembre 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007112604/243/39.

(070129009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Sailor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.867.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAILOR S.A .
SERVICES GENEREAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007112198/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05989. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Davlani S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 56.531.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112185/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06345. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Cameo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.081.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007112208/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03391. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

**Patron Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Patron Elsen S.à r.l.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 123.328.

Im Jahre zweitausendundsieben, den fünften September.

Vor dem unterzeichneten Notar Joëlle Baden, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

PATRON CAPITAL GP III LIMITED, eine international business company, einregistriert in Gibraltar unter der Nummer 97969, mit Sitz in Suite 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar,

hier vertreten durch Herrn Michael Vandeloise, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Gibraltar, am 6. August 2007.

Welche Vollmacht nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Diese Komparentin, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterzeichneten Notar folgendes zu beurkunden:

- Die Komparentin ist die alleinige Besitzerin aller Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PATRON ELSEN S.à r.l., R.C. B N°123.328, mit Sitz in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, gegründet durch notarielle Urkunde aufgenommen am 15. Dezember 2006, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 338 vom 9. März 2007 veröffentlicht wurde, die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch notarielle Urkunde vom 14. März 2007, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 994 vom 29. Mai 2007 veröffentlicht wurde.

- Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

Änderung der Gesellschaftsbezeichnung in PATRON INVESTMENTS S.à r.l. und Abänderung des 4. Artikels der Satzung.

Die einzige Gesellschafterin ist alsdann zur Tagesordnung übergegangen und hat folgenden Beschluss gefasst:

Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst den Namen der Gesellschaft in PATRON INVESTMENTS S.à r.l. abzuändern und gibt dem 4. Artikel der Satzung folgenden Wortlaut:

Deutsche Fassung:

« **Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung PATRON INVESTMENTS S.à r.l.»

Englische Fassung:

« **Art. 4.** The company will assume the name of PATRON INVESTMENTS S.à r.l.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an den Komparenten, hat derselbe, mit Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Vandeloise, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007. LAC / 2007 / 25300. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 22. September 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007112616/7241/43.

(070129398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

**Patron Generator S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Patron Lepo X S.à r.l.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 123.327.

Im Jahre zweitausendundsieben, den fünften September.

Vor dem unterzeichneten Notar Joëlle Baden, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

PATRON INVESTMENTS S.à r.l. (ehemals: PATRON ELSEN S.à r.l.), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,

hier vertreten durch Herrn Michael Vandeloise, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben am 13. August 2007.

Welche Vollmacht nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Diese Komparentin, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterzeichneten Notar folgendes zu beurkunden:

- Die Komparentin ist die alleinige Besitzerin aller Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PATRON LEPO X S.à r.l., R.C. B N°123.327, mit Sitz in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, gegründet durch notarielle Urkunde aufgenommen am 15. Dezember 2006, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 338 vom 9. März 2007 veröffentlicht wurde.

- Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

Änderung der Gesellschaftsbezeichnung in PATRON GENERATOR S.à r.l. und Abänderung des 4. Artikels der Satzung.

Die einzige Gesellschafterin ist alsdann zur Tagesordnung übergegangen und hat folgenden Beschluss gefasst:

Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst den Namen der Gesellschaft in PATRON GENERATOR S.à r.l. abzuändern und gibt dem 4. Artikel der Satzung folgenden Wortlaut:

Deutsche Fassung:

« **Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung PATRON GENERATOR S.à r.l.»

Englische Fassung:

« **Art. 4.** The company will assume the name of PATRON GENERATOR S.à r.l.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an den Komparanten, hat derselbe, mit Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Vandeloise, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007. LAC / 2007 / 25301. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 22. September 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007112617/7241/41.

(070129348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Sun-Golf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 53.426.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007112220/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI02959. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Strategy S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 34.993.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007112221/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI02982. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070128641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

B.C. Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 64.560.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 5 septembre 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007111227/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05413. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.
